

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 002-3754/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Rénovation d'un réservoir d'eau potable et de la station de filtration" sur la commune de Puylobier - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement tranche 2018

MET 18/6900/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En 1998, la commune de Puylobier a engagé un vaste programme visant au renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable et d'assainissement vétustes dans le centre ancien. Ce programme est aujourd'hui achevé. Il importe maintenant de remettre en conformité le réservoir du village de 1.200m³.

De manière à conserver un temps de réserve supérieur ou égal à 24 heures à l'horizon 2025, avec un volume pour la défense incendie, le volume de réserve ne devra pas être inférieur à 1.000m³.

L'inspection du réservoir du village, par des experts de la SEM, a démontré de manière générale que le génie civil est concerné par un problème structurel tant au niveau de la couverture qu'au niveau des murs de l'ouvrage. Il est proposé la création d'un nouveau réservoir en lieu et place de celui existant. Ce réservoir sera composé de deux cuves rectangulaires de 500m³ à la même coté altimétrique CR = 380,0 m NGF.

Cette réalisation nécessitera la mise en place d'une réserve de stockage et de filtration provisoire afin d'assurer la continuité du service durant les travaux de démolition et de construction des deux nouvelles cuves. Il sera nécessaire de maintenir la station de filtration en ligne avec la réserve provisoire afin de continuer l'approvisionnement en eau de la commune. Cette manœuvre est restreinte en vue de la capacité de stockage provisoire d'un volume qui ne pourra pas écriéter la demande en période de pointe.

Signé le 18 Mai 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2018

Deux tranches de travaux ont été financées en 2016 et 2017. Les travaux ont effectivement débuté en octobre 2017 et devraient être terminés à la fin du premier semestre 2018. Une dernière tranche de financement est prévue pour l'année 2018.

Le coût global de l'opération est estimé à 1.147.554€HT.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement de la tranche 2018, tel que figurant ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses :

	Montant €HT
Travaux	1.012.964 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	63.240 €
Honoraires divers	4.608 €
Contrôle technique	4.200 €
Diagnostic amiante	1.452 €
Etude de sol	3.900 €
Divers et imprévus	57.190 €
Total HT	1.147.554 €

Recettes :

	%	Montant €HT
Conseil Départemental CDDA 2016	10 %	117.000 €
Conseil Départemental Équipement rural 2016	5 %	52.000 €
Conseil Départemental CDDA 2017	16 %	181.800 €
Conseil Départemental CDDA 2018	14 %	165.600 €
Métropole	55 %	631.154 €
Total HT	100 %	1.147.554 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2018

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de solliciter la subvention pour la tranche 2018 du Contrat de Développement et d'Aménagement 2015-2019, attribuée initialement à la commune de Puylobier puis transférée à la Métropole Aix-Marseille-Provence suite au transfert de compétence au 1er janvier 2018.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter la subvention de la tranche 2018 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015-2019 attribuée initialement à la commune de Puylobier pour la réfection des réseaux Eau et Assainissement.

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale pour la tranche 2018 de 165.600€HT.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes et documents relatifs au contrat pluriannuel.

Article 4 :

La recette correspondante sera constatée au budget Annexe dénommé Eau en délégation – Pays d'Aix et d'Aubagne en section d'investissement – Nature 1313.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI